OBJET : SESSION SPECIALE DU PARLEMENT EUROPEEN (P. CERF)

✔LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT EUROPEEN CONSACREE AU BILAN DE LA PRESIDENCE ALLEMANDE PENDANT LE 1ER SEMESTRE 1983 A ETE ouverte mercredi 29 juin a 17400 sous la presidence de m. Dankert.

🛂 LE PARLEMENT A TOUT D'ABORD ADOPTE UNE RESOLUTION CONTENU DANS UN RAPPORT BLUMENFELD CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES PRATIQUES COMMERCIALES DELOYALES.

ENSUITE LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA RFA! M. H.D. GENSCHER: A PRESENTE LE BILAN DE LA PRESIDENCE ALLEMANDE. (LE TEXTE VOUS PARVIENDRA PAR COURRIER SEPARE)

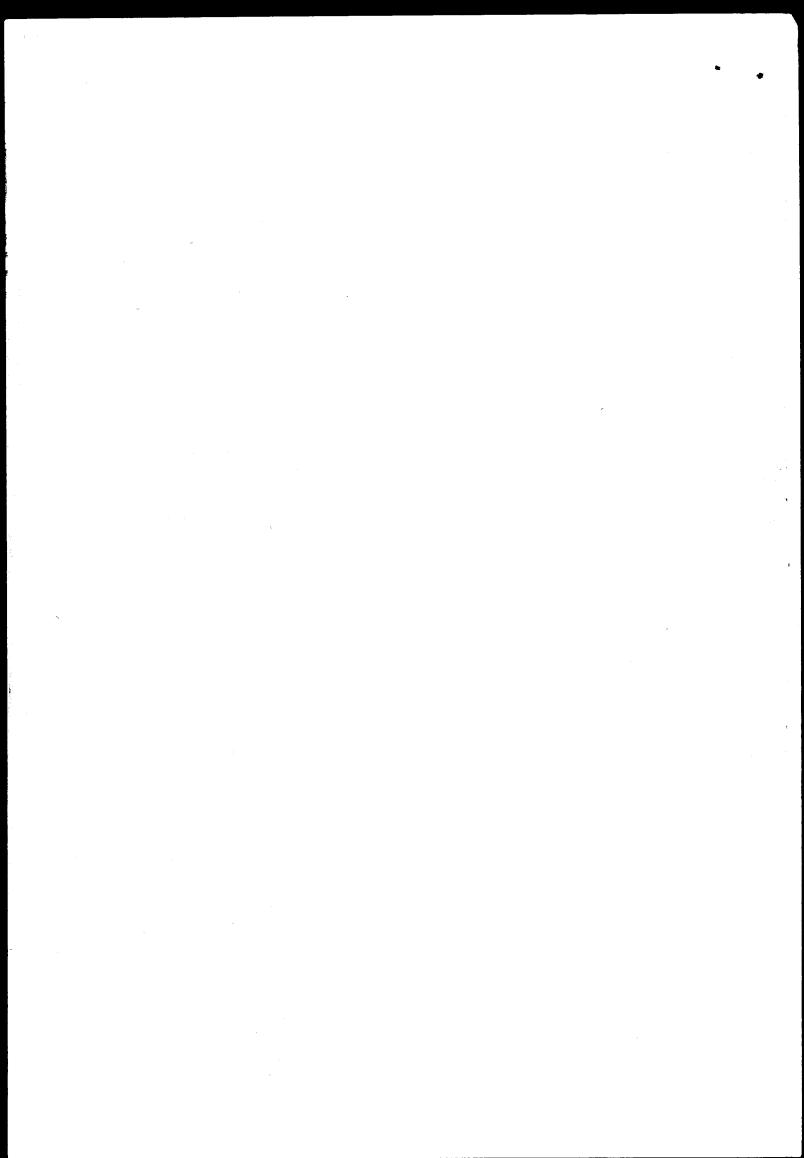
LE PRESIDENT, THORN: DE SON COTE: APRES AVOIR RENDU HOMMAGE A LA * PRESIDENCE ALLEMANDE POUR LES EFFORTS QU'ELLE À DEPLOYEES TOUT AU LONG DE CE SEMESTRE DANS DES CIRCONSTANCES EXTREMEMENT DIFFICILES: A TIRE LES CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN DE STUTTGART (IP 230 EN COURS D EXPEDITION).

LES TRAVAUX REPRENDRONT DEMAIN A Ú9HÚÚ PAR UNE DISCUSSION CONSACREE AUSSI BIEN AU SEMESTRE D'ACTIVITE DE LA PRESIDENCE ALLEMANDE QU'A LA REUNION DE STUTTGART.

A SUIVRE.

CAMITIES:

P. CERF



لَـــا ليــا

NOTE BIO (83) 297 - SUITE 1 ET FIN - AUX BUREAUX NATIONAUX. CC AUX MEMBRES GPP

OBJET : SESSION EXTRAORDINAIRE DU PE

APRES LE DISCOURS-BILAN DU CHANCELIER KOME SUR LE SEMESTRE D'ACTIVITE DE LA PRESIDENCE ALLEMANDE (LE TEXTE VOUS SERA ENVOYE SEPAREMENT): LA SERNCE DE JEUDI MATIN A ETE CONSACREE AUX INTERVENTIONS DES REPRESENANTS DES DIFFERENTS GROUPES POLITIQUES.

LE DEBAT SE TERMINE PAR LE VOTE D'UNE RESOLUTION DE COMPROMIS DU A UN AMALGAME DE DEPUTES REPRESENTANT PRATIQUEMENT TOUS LES GROUPES POLITIQUES ET QUI SE CARACTERISE PAR UNE GRANDE MODERATION. DANS CETTE RESOLUTION: LE PARLEMENT TOUT EN DEPLORANT ''PROFONDEMENT L INCAPACITE DU SOMMET DE STUTTGART D ACCOMPLIR DES PROGRES DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS SIGNIFICATIVES A LA CRISE QUE CONNAISSENT AUJOURD'HUI LES PEUPLES D'EUROPE ET LA CE''; ET EN REGRETTANT QUE LES PROPOSITIONS EN MATIÈRE D'ACTÉ EUROPEEN " NE CORRESPONDENT PAS PLEINEMENT AUX SOUHAITS EMIS A PLUSIEURS REPRISES PAR LE PARLEMENT 11; DEMANDE: QUE LES PROBLEMES DES NOUVELLES RESOURCES DE LA COMMUNAUTE: DU DEVELOPPEMENT DES FOLITIQUES NOUVELLES: DE LA REFORME DE LA FOLITIQUE AGRICOLE COMUNE DANS LE CADRE DE L ART. 39 DU TRAITE; L EQUITE ET DE LA SOLIDARITE DANS LA PARTICIPATION DE TOUS LES PEUPLES AU FINANCEMENT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES: SOIENT RESOLUS CONJOINTEMENT DANS LE RESPECT DE L'ECHEANCE PREVUE DU 5 ET 6 DECEMBRE 1983: EN PARTICULIER LE PROBLEME DE LA COMPENSATION AU ROYAUME-UNI POUR 1983 BOIT ETRE PRIS DANS LE CONTEXTE DE LA DECLARATION DU CONEIL SUR LE FINANCEMENT FUTUR DE LA COMMUNAUTE ; ; ET ''REITERE SA VOLONTE DE DEVELOPPER L'INFLUENCE ET LES COMPETENCES DU PARLEMENT SUR LA BASE DES RESOLUTIONS INTERINSTITUTIONNELLES ADDPTEES EN 1988-81-82 ET DE SA RESOLUTION CONCERNANT L'UNION EUROPEENNE DU 6 JUILLET 1982.

FIN DE LA SESSION : 13.45 HEURES

AMITIES:

P. CERF

++++

